

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5689>



Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude (2019)

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Certifiés -



Date de mise en ligne : dimanche 13 janvier 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les déclarations de candidature et la constitution des dossiers se feront uniquement via Internet, au travers du portail de services I-PROF, du 7 au 27 janvier 2019.

Les dossiers de candidature doivent comprendre une lettre de motivation et un curriculum vitae. L'élaboration de ces deux pièces sera réalisée en ligne lors de la saisie de la candidature sur I-PROF. Les IPR et les chefs d'établissement saisiront leurs avis via I-PROF du 30 janvier au 10 février 2019.

La CAPA a lieu le vendredi 15 mars 2019. Les élus du SNES FSU sont majoritaires à la CAPA des agrégés. Faites suivre votre demande d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude en nous faisant parvenir votre fiche syndicale (à renvoyer au SNES : 6 allée Cardinal de Givry, 21000 DIJON / par mail à s3dij@nes.edu) :
à venir

La circulaire "Liste d'aptitude - accès au corps des agrégés" est disponible ici :



Circulaire Liste d'aptitude agrégé 2019

La CAPA sera réunie le 15 mars pour élaborer la liste des promouvables qui sera examinée par la CAPN.